



Urgent - vente appartement

Par **Mary4225**, le **30/04/2010** à **09:29**

Bonjour,

Je me permets de vous demander de l'aide pour ne pas faire d'impair.

J'ai mis mon appartement en vente toute seule sur internet. J'ai été contacté par une agence immobilière avec laquelle j'ai signé un mandat sans exclusivité.

Cette agence m'a amené une personne pour le visiter.

3 jours après sa visite cette personne me contacte car elle avait vu le soir même après la visite mon annonce sur internet.

Elle souhaite à tout prix acheter mon appartement mais ne souhaite pas passer par l'agence afin de gagner les frais d'agence.

Ce mandat je l'ai signé il y a un peu moins d'un mois.

La personne a bien sûr signé à la fin de sa visite avec l'agence un bon de visite.

Je sais que je n'ai pas le droit de vendre l'appartement à cette personne car ils nous mettront au tribunal.

Mais quels sont les risques encourus ???

Pour qui seront les risques ?? l'acheteur ou le vendeur ??

Pourrais-je envoyer un courrier recommandé à mon agence pour leur dire que je ne souhaite plus vendre mon appartement. Et concrétiser ma vente du coup avec cette personne qui veut mon appartement ??

Je vous remercie d'avance pour vos réponses car cette personne intéressée vient ce soir refaire une 2ème visite !!

Merci a vous pour votre aide qui me sera précieux afin d'éviter de faire des erreurs !
Cordialement.

Par **Untel**, le **01/05/2010** à **00:24**

Bonjour,

A partir du moment où l'agence peut prouver qu'elle a organisé la visite elle démontre qu'elle a fait son travail, pour lequel vous l'avez mandaté.

Si vous concluez cette vente sans son intermédiaire, l'agence se retournera contre vous pour obtenir sa commission.

Cordialement.